

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site www.questdroitsfacealapolice.be est l'une des 551 questions proposées dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** www.jdj.be/librairie/index.php ou **Couleur livres** www.couleurlivres.be/html/commande.php. Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse info@questdroits.be.

Q 460 - Qu'est-ce que je risque si j'appelle la police pour faire une blague ?

Il va de soi que je ne dois appeler qu'en cas d'urgence avérée. Si j'appelle sans véritable urgence (ce qui concerne un quart des appels reçus par le 112), j'empêche les personnes qui sont vraiment dans le pétrin d'obtenir une communication rapide.

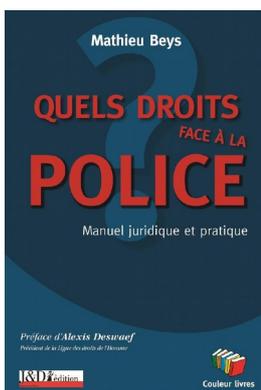
Si j'appelle pour faire une blague, je risque le blocage de mes appels au service d'urgence pour douze heures maximum 1 et une condamnation avec casier judiciaire¹.

Mon appel pourra être enregistré et conservé pendant un an².

© Mathieu Beys 2014

1 [AM du 4 juin 2007](#) fixant les mesures administratives et techniques afin de permettre aux services d'urgence de lutter contre les appels malveillants, art. 5.

2 Loi du 13 juin 2005, art. 107 §2 al. 5, 107 § 3, 125 § 1, 3°, 126 § 2 b) et 128 ; CPVP, Recommandation n° 07/2011, 21 décembre 2011. La [LVP](#) est applicable aux données personnelles recueillies dans le cadre des appels d'urgence utilisant le réseau ASTRID (Deuxième contrat de gestion entre l'État belge et la S.A. ASTRID du 8 avril 2003, art. 41, 43 ; AR du 26 juin 2002 portant des dispositions pour l'installation, la mise à disposition et l'utilisation des systèmes CAD (*Computer Aided Dispatching*) ASTRID et du Centre d'Opérations national y associé, art. 12).



- CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation de ce document est libre aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.